

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 10 (1865)
Heft: (2): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

efforts que nous faisons pour notre militaire c'est que nous devons pouvoir comparer notre armée à celles que nous sommes dans la possibilité de rencontrer un jour sur le champ de bataille.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Confédération. — Les petits cadeaux maintiennent l'amitié. Le Conseil fédéral vient de faire parvenir au maréchal de Wrangel (prussien) et au lieutenant-maréchal de Gablentz (autrichien) à chacun un exemplaire de l'atlas de la Suisse de Dufour, en reconnaissance de la cordiale réception faite à l'époque de la guerre du Schleswig aux officiers suisses Bachoffen et Rothpletz.

Le général Dufour fait observer au Conseil fédéral que le budget de 1864 ne porte que 1,200 francs pour l'impression des feuilles de l'atlas topographique. On a déjà tiré plus de 12,000 feuilles, ce qui occasionne une dépense de 4,000 fr., qui sera plus que couverte par la vente. L'Atlas peut être considéré comme terminé. La feuille n° 13 paraîtra prochainement. On accorde le crédit de 4,000 fr.

Le cours pour les aspirants au commissariat commencera le 29 courant à Thoune. M. le lieutenant-colonel Schenk est chargé du commandement et de l'instruction, M. le major Pauli lui est adjoint en qualité d'aide; M. le colonel Siegfried donnera l'instruction sur le service de campement et de bivouac; l'équitation sera enseignée par les employés de la régie des chevaux. Les aspirants doivent avoir fait, pour y être admis, une école de soldat et savoir deux des langues nationales. Ceux qui remplissent ces conditions sont invités à s'inscrire au département militaire cantonal, jusqu'au 20 janvier.

L'école des instructeurs d'infanterie commencera le 4 février à Bâle. Une circulaire invite les cantons à désigner les instructeurs qui devront y assister. Il y aura une section pour l'enseignement du tir et une pour la gymnastique. Le commandement en sera probablement confié à l'instructeur-chef qui sera nommé.

En exécution d'un arrêté des Chambres, modifiant l'équipement du cheval de cavalerie, le Conseil fédéral a adopté une nouvelle ordonnance qui lui était soumise par le département militaire, et qui sera intercalée dans le règlement général sur l'armement et l'équipement de l'armée.

Le département militaire fédéral a soumis au Conseil fédéral un projet de règlement sur le service de garde et d'avant-postes élaboré par MM. les colonels fédéraux Schwartz, Schädler et Hoffstetter. C'est la dernière partie du règlement général de service à revoir; la commission chargée de ce travail est la même qui a revu les autres parties. Le département propose de faire imprimer le projet, de l'employer provisoirement dans les écoles, et de le soumettre à quelques officiers compétents.

La commission chargée de la révision du règlement d'admission pour les aspirants au grade d'officier d'état-major du génie, des sapeurs et des pontonniers,

composée d'officiers de ces différentes armes, se réunira à Lausanne sous la présidence de M. le colonel Aubert.

Une commission d'officiers supérieurs est convoquée à Berne le 16 janvier pour s'occuper d'une *nouvelle répartition de l'armée fédérale* et de diverses questions s'y rattachant. Cette commission est composée de MM. les colonels fédéraux Bontems, Egloff, Ed. de Salis, Isler, Denzler, Ott, Schwartz, Aubert, Herzog et M. le lieutenant-colonel Lecomte.

Une commission, composée de MM. Hammer, Wehrli, Schædler et Fornaro, a été chargée de la révision des règlements pour l'école de batterie et de brigade, adoptés provisoirement depuis 1855¹.

Berne. — Le bataillon thurgovien, n° 14, qui a quitté Genève le 2, a logé à Berne. Le gouvernement a offert une collation au corps des officiers au Casino.

Thurgovie. — Le bataillon thurgovien n° 14, commandant Bachmann, est arrivé le 3, à 2 heures de l'après-midi à Frauenfeld. M. le commandant Nather de Kurzdorf l'a reçu à l'embarcadère du chemin de fer, au nom du gouvernement. Puis ce bataillon s'est rendu à la caserne au milieu des cris de joie et des salutations de la population. Officiers et soldats se félicitaient de l'accueil fraternel qui avait été fait la veille à leur bataillon lors de son passage à Berne. Le bataillon thurgovien dont on a remarqué à Genève la discipline et la bonne tenue a été licencié le 4 par le chef du département militaire du canton de Thurgovie, M. le conseiller d'état Stadler.

Soleure. — Le comité de la société des carabiniers s'est prononcé, dit la *Gazette de Soleure*, pour la révision des statuts de la société fédérale des carabiniers proposée par Glaris; il a décidé d'envoyer des délégués à la conférence de Lucerne; il a désigné en cet qualité MM. Schenker et Vigier, conseillers d'Etat, et Munzinger major. Il a été unanime pour n'admettre à l'avenir que les armes de campagne, que la distance serait la même pour toutes les armes et qu'elle ne devrait pas être moindre de 400 pas; toutefois le comité s'est prononcé pour le maintien de deux cibles, l'une pour le fusil de campagne, l'autre pour le fusil d'ordonnance. Le comité n'admet pas l'idée que la société se chargera elle-même de l'organisation des tirs fédéraux.

Genève. — Le commissariat fédéral à Genève a été supprimé à partir du 11 janvier, ou du moins est entré dans une nouvelle phase.

M. le lieutenant-colonel Fratecolla a été nommé commandant de place avec pleins-pouvoirs d'appeler sous les armes les troupes du contingent genevois, si les troupes fédérales lui paraissaient insuffisantes dans le cas où l'ordre public serait troublé à Genève.

¹ Nous engageons ceux de nos lecteurs qui portent un intérêt spécial à l'artillerie à relire les articles de M. le major de Perrot sur ce sujet. Ces articles, intitulés: « réflexions sur l'artillerie suisse, » ont paru dans les numéros 9, 10 et 11 de la *Revue*, année 1863. Nous nous bornons, pour le moment, à faire des vœux pour qu'il soit tenu compte par la commission des idées de M. de Perrot, en attendant que nous revenions nous-mêmes sur ce sujet. Voir aussi l'article de M. le colonel Borel dans le n° 13, année 1863.

M. le major d'état-major de Sinner, à Berne, a été nommé adjudant du commandant de place à Genève, pendant le cours d'instruction de carabiniers qui a commencé le 10 courant et dont M. Fratecolla a le commandement. Les instructeurs appelés à se rendre à ce cours sont MM. Schäfer, instructeur de 1^{re} classe ; Ribi et Brunner, instructeurs de 2^{me} classe ; Jeangros et Bloch, sous-instructeurs.

Vaud. — Il nous a été adressé un exemplaire de l'*Annuaire militaire du canton de Vaud* (1864-1865), édition officielle.

Ce volume renferme dans 124 pages les tableaux complets du personnel des officiers des milices vaudoises, classés par armes et par grades, leur répartition dans les différents corps, la composition et la formation de ces derniers, ainsi que leur classement dans les divisions de l'armée fédérale. — Ce travail, dû essentiellement au premier secrétaire du département M. le lieutenant fédéral Davall, est précédé d'un résumé des attributions spéciales du département militaire, des chefs du corps et du commissariat. — Indispensable à tous les fonctionnaires militaires, nous signalons également cet annuaire à l'attention de MM. les officiers.

LAUSANNE. — Le lundi 19 décembre dernier, a eu lieu à Lausanne la première des séances familiales destinées à réunir dans le courant de cet hiver les officiers de cette ville.

M. le capitaine Cuénod a parlé des nouvelles routes en construction dans les Alpes. Elles forment deux réseaux : celui des *routes militaires*, de l'Axen, de la Furka et de l'Oberalp, et le *réseau grison*, réseau qui s'exécute en vue d'intérêts commerciaux, mais dont plusieurs routes seront, en cas de guerre, d'une haute importance pour des opérations militaires dans ce canton. Toutes ces routes, au nombre de 11, sont subventionnées par la Confédération, qui y a consacré un subside total de 2,750,000 francs, dont 1 million pour le réseau grison.

Lundi 16 janvier, une nombreuse assemblée a entendu traiter, par M. le lieutenant-colonel van Berchem, le sujet si actuel des armes à feu portatives. Nous aurons l'avantage de publier prochainement l'intéressant exposé de l'honorable colonel, et répondrons ainsi au désir à nous exprimé par ses nombreux auditeurs. L'attrait de la séance était encore rehaussé par l'exposition des armes reçues d'Amérique, armes à l'examen desquelles l'assemblée a paru prendre le plus vif intérêt.

Etats-Unis. — Le gouvernement de Washington désire faire l'échange des ordonnances et règlements concernant le service sanitaire militaire.

Suède. — Le gouvernement suédois vient de faire savoir qu'il adhère à la convention de Genève concernant la neutralisation du service sanitaire des armées et des blessés en temps de guerre.

Turquie. — Le budget pour la Turquie qui va être publié amènera le licenciement d'une grande partie de l'armée pour six mois, et la suppression de la conscription, le tout par mesure d'économie.